

N°23

2nd semestre 2016

- 2.3 .. Actualités Régionales
- 4 Actualités Extrarégionales
- 5 Santé Environnementale
PNSE et PRSE 3
- 6.7 .. Dossier
NCIS Économie Circulaire
- 8.9.10 Parole aux Adhérents
EVERE
SINIAT
EAUX DE MARSEILLE
- 11 Échos de l'association
- 12 Bulletin d'adhésion

Environnement-Industrie
Association loi 1901 fondée en 1974
Agréée pour la protection de l'environnement
Immeuble CMCI, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 01
Contact : Aurélie FLOCH
Tél : 04.91.14.30.60
Email : contact@environnement-industrie.com
Site internet : www.environnement-industrie.com

Directeur de la publication : Gérard FERREOL
Comité de rédaction : Gérard FERREOL, Aurélie FLOCH, Chloé MENARD, Céline LE GRAND
Périodicité : semestriel
Publicités : renseignements au 04.91.14.30.60
Impression : Spot Imprimerie
Tirage : 1300 exemplaires
Zone de diffusion : Région PACA



L'édito

de Gérard FERREOL
Président de l'association

L'ENTREPRISE AU CŒUR DU DÉBAT

La préoccupation principale des français est l'emploi.

Ils ne croient plus aux recettes miracles des hommes politiques. Ces derniers viennent enfin de comprendre que la création d'emploi ne se décrète pas. Aujourd'hui, tous proclament que ce sont les entreprises qui créent les emplois.

Le gouvernement clame haut et fort sa volonté de soutenir les entreprises, même le président de la république conditionne son avenir à la création d'emplois donc au développement des entreprises.

Le Conseil Régional PACA élabore son Schéma Régional de Développement de l'Economie de l'Innovation et de l'International avec une préoccupation principale : **soutenir les entreprises afin de favoriser les créations d'emplois.**

Les candidats à la primaire de la droite et du centre rivalisent d'imagination pour annoncer des propositions qui simplifieront la vie des entreprises.

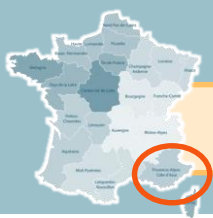
Depuis le début de l'année 2016, le gouvernement a annoncé 200 mesures de simplification administrative quelques-unes aideront les entreprises.

Mais lorsque nous lisons les mesures d'actualités citées dans ce document, nous sommes conduits à poser la question :

Le bilan entre les nouvelles règles et les règles supprimées ou modifiées conduit-il vraiment vers la simplification ?

Nous devons constater que le mode de fonctionnement et de raisonnement de la société française et de son administration, n'est pas encore aligné avec les annonces et déclarations du monde politique.

Espérons qu'il ne faudra pas attendre trop longtemps avant l'alignement des annonces et de la pratique.



Actualités Régionales

DECLARATION GIDAF : SYNTHESE DES NOUVEAUTÉS 2016



Depuis janvier 2016, trois versions du site GIDAF se sont succédées pour y apporter des évolutions fonctionnelles majeures et des améliorations mineures.

MODULE EAUX SOUTERRAINES et DECLARATION AGENCE DE L'EAU

En début d'année, la version 5.5 avait introduit deux grandes nouveautés :

- Le nouveau module pour la déclaration des résultats d'autosurveillance des rejets dans les eaux souterraines. Par la même occasion, le manuel utilisateur pour ce module a été mis à jour.
- La déclaration opérationnelle des résultats à destination de l'Agence de l'eau dans le cadre du Suivi Régulier des Rejets (via le module GIDAF « AS Eaux de surface »).

MODULE LEGIONELLES

Des améliorations sont apportées au module pour la déclaration des résultats d'autosurveillance des Légionelles dans les tours aéroréfrigérantes. Les exploitants concernés (ICPE soumises à la rubrique 2921) ont la possibilité de :

- Sélectionner un état « Circuit à l'arrêt », supprimant ainsi l'obligation d'ajouter un commentaire pour pouvoir valider la déclaration. Un « Circuit à l'arrêt » est un circuit arrêté ou ayant fonctionné en mode sec ou adiabatique sur le mois entier ;
- Déclarer le résultat « inférieur à 10^3 » et considérer l'analyse conforme : si le résultat affiché est « Présence de flore interférente, legionella pneumophila non détectée » ou « Présence de flore interférente portant le seuil de quantification des legionella pneumophila à X UFC/L » avec X inférieur à 1 000 UFC/L ;
- Déclarer le résultat "Flore interférente - dénombrement impossible" : si le résultat est « ininterprétable - Présence d'une flore interférente empêchant la détection des Legionella » ou « Présence de flore interférente portant le seuil de quantification des legionella pneumophila à X UFC/L » avec X supérieur ou égal à 1 000 UFC/L, le résultat de l'analyse doit être considéré comme « un dénombrement des Legionella pneumophila rendu impossible par la présence d'une flore interférente ». L'exploitant doit mettre en place les mesures prévues dans la procédure « Présence de flore interférente rendant impossible un dénombrement des Legionella pneumophila », et notamment engager une nouvelle analyse.
- Déclarer les résultats d'une analyse dans un délai supérieur à 30 jours à partir de la date du prélèvement. Dans ce cas, un commentaire sera obligatoire car la transmission d'un résultat d'analyse au-delà de 30 jours après le prélèvement est une non-conformité réglementaire.
- Générer un Pré-bilan annuel partiellement rempli par GIDAF sur la base des déclarations de l'année. Ce mode de restitution des données permet aux déclarants de réaliser le Bilan annuel à l'attention de l'Inspection des installations classées, conformément à l'article 3.7 Vème des arrêtés ministériels du 14 décembre 2013 ;

AUTRES AMELIORATIONS

- Gestion des pièces jointes : le déclarant peut désormais joindre plusieurs pièces jointes à sa déclaration sans créer un fichier ZIP. La fonction « supprimer » a été ajoutée à côté de chaque pièce jointe.
- Nouveaux périmètres des régions : La dernière version 5.7 de GIDAF prend en compte les nouvelles régions fusionnées.

Contact : Céline Le Grand, 04 91 14 30 78

ADEME PACA : ENTREPRISES, FAITES FINANCER JUSQU'A 65 % DE VOTRE INSTALLATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES !



Devenez un acteur de la transition énergétique en choisissant les Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R). Quel que soit votre secteur d'activité, une solution de financement de votre projet d'Énergies Renouvelables et de Récupération existe.

Vous êtes chef d'entreprise, responsable de production ou responsable financier et vous souhaitez booster votre compétitivité en améliorant votre efficacité énergétique ?

L'ADEME en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et ses partenaires vous invitent à une réunion d'information et d'échanges :

Lundi 14 novembre 2016, à 14h00,
à Aix en Provence – Les Milles.

Au programme :

- L'édition 2017 de l'appel à projets régional ADEME Fonds Chaleur
- Les dispositifs d'accompagnement et de financement : solaire thermique, biomasse, méthanisation, géothermie, énergie de récupération, EnR&R électriques
- Des retours d'expérience
- Des réponses à vos questions

Vous avez déjà un projet identifié ? Vous souhaitez participer ?

Vous pouvez compléter le formulaire en ligne :
<https://response.questback.com/ademe/2howvtybmr>

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTUE



SPPPI PACA : SÉMINAIRE SITES ET SOLS POLLUÉS DU 09/09/2016



De nombreuses évolutions ont eu lieu sur la thématique des sites et sols pollués, notamment à travers la révision de la méthodologie (textes de 2007) et la sortie des décrets d'application sur les sols pollués de la loi Alur. Ces évolutions portent sur les méthodes, mais aussi sur de nouvelles dispositions impactant directement les PLU (à travers les secteurs d'information sur les sols...).

Le BRGM et le SPPI PACA ont souhaité s'en faire le relais auprès des industriels, bureaux d'études, collectivités, services de l'état ainsi que les associations et les salariés, au plus près des acteurs de terrain, en organisant un séminaire.

Ce séminaire s'est déroulé sur une matinée le 09/09/16. Il a rassemblé 103 personnes. (Associations = 15, activités économiques = 43, Collectivités = 17, État & établissements publics = 20, salariés = 3, scientifiques = 5)

Grâce aux intervenants de très grande qualité, cette journée a été riche en enseignements et a apporté de nombreuses réponses. Elle a, en effet, permis à chacun d'entendre et de comprendre les attentes des uns et les contraintes des autres. Les débats ont montré toute l'utilité, voire la nécessité de ce type de journée pour favoriser le dialogue, donner de l'information au plus près des problématiques de terrain et expliciter aussi bien l'action publique que les difficultés sur le terrain pour les industriels et activités économiques. L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 40 réponses) a montré une appréciation générale très satisfaisante (32.5 %) ou satisfaisante (67.5 %).

Ce séminaire permettra de relayer certaines difficultés lors des journées techniques organisées sur ce sujet par l'Ineris et le BRGM en concertation avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le 15 novembre 2016 en fin d'année à Paris.

Contact : Gwenaëlle Hourdin

LOI NOTRE : NOUVEAU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

La Loi Notre de 2015 sur la nouvelle organisation territoriale confie aux conseils régionaux la compétence relative à la planification des déchets. Elle met à la charge des conseils régionaux la création d'un « Plan régional de prévention et de gestion des déchets » (PRPGD) dont le contenu est fixé par le récent Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016.

Ce nouveau plan se substitue aux 3 plans suivants :

- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux ;
- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics.

La situation en PACA :

Annoncé à l'occasion de la présentation du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets par Christelle DEBLAIS (Service Énergie-Climat-Air, Région PACA) lors de la 5ème CRTE du 04 juillet 2016, le nouveau PRPGD comprendra :

- L'inventaire des types, quantités et origines des déchets, dangereux ou non, inertes ou non, produits et traités, importés et exportés ;
- Un rappel des mesures existantes en faveur de la prévention ;



- Une description de l'organisation de la collecte et de la gestion de ces déchets ;
 - Un recensement des installations existantes de collecte et de traitement de ces déchets, des installations de production qui utilisent des déchets en substitution de matières premières, des carrières valorisant les déchets, des capacités de production d'énergie à partir de déchets, des grands travaux engagés susceptibles de valoriser des déchets ;
 - Un recensement des projets d'installations de traitement des déchets.
- Il s'accompagnera d'une Stratégie Régionale d'Économie Circulaire dans une perspective de développement économique local.

Les prochaines étapes :

2016 : recensement des données

2017 : proposition d'un projet de PRPGD

2017/2018 : avis de différentes instances. Enquête publique. Approbation du PRPGD.

Source : <http://oreca.regionpaca.fr>

04 JUILLET 2016 : 5ÈME CONFERENCE REGIONALE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE



La Conférence régionale pour la transition énergétique (CRTE) a été créée pour impliquer l'ensemble des acteurs régionaux (élus des collectivités, fédérations d'acteurs économiques, partenaires sociaux et monde associatif) dans les objectifs ambitieux du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).



Le 04 Juillet 2016 a eu lieu la cinquième session de la Conférence Régionale pour la Transition Énergétique à l'Hotel de Région. A cette occasion, les principaux documents de planification en matière d'énergie et de déchets ont été présentés aux 120 participants :

- Schéma Régional Climat Air Énergie (Région PACA)
- Programme Régional d'Efficacité Énergétique (DREAL PACA)
- Stratégie Régionale des Déchets (DREAL PACA)
- Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (Région PACA)
- Schéma Régional Biomasse (Région PACA)

Ce dernier point a suscité des questions relatives aux enjeux des projets de biomasse en région PACA, auxquelles M. Queffelec, secrétaire général pour les affaires régionales à la préfecture de région, a répondu en détails en rappelant :

- L'existence du Comité Régional Biomasse dont la mission est de permettre les échanges sur le thème du bois énergie.
- Que les projets bois-énergie les plus importants comme Innova et Uniper ont été retenus dans le cadre d'appels d'offres spécifiques dans lesquels la situation d'insécurité électrique propre à la région a conduit à l'intégration d'une clause de dérogation permettant de mettre en place des projets avec un rendement plus faible qu'ailleurs en France.
- Qu'en régions méditerranéennes, la forêt croît annuellement d'environ 1% net ce qui laisse une large place pour la valorisation de cette ressource ;
- Qu'une vigilance particulière est donnée au respect des procédures spécifiques qui ont été portées à connaissance des procureurs de la République comme de la gendarmerie en cas de coupes illégales avérées afin d'empêcher la détérioration des milieux naturels.

Source : www.oreca.regionpaca.fr

15 NOVEMBRE 2016 : RENCONTRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

La DREAL PACA organise sa traditionnelle Rencontre des Installations Classées à Aix en Provence (ENSOSP). Au programme de cette RIC :

- Gestion des informations sensibles en matière de prévention de la malveillance
- Gestion accidentelle des émissions de substances à fortes nuisances (REX Lubrizol)
- Modification en matière d'étude d'impact et d'évaluation environnementale
- Préparation de la réforme sur l'autorisation environnementale unique
- Anticipation de l'échéance- couperet REACH 2018
- Prochaines échéances sur les Quota CO2 et les déclarations GERP
- Nouvelle réglementation sur les Combustibles Solides de Récupération (CSR)

PROJET DE REFONTE DE L'E-GUIDE REGIONAL DE GESTION DES DECHETS PACA



Avec le soutien de l'ADEME Paca et la Région, l'E-Guide Régional de la Gestion des

Déchets (GRGD) fera l'objet d'une refonte pilotée par l'association Environnement-Industrie; qui en est l'administrateur depuis sa création en 2010.

**Guide régional
de la Gestion des Déchets**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le GRGD (accessible sur www.guide-dechets-paca.com) offre, depuis sa première édition papier en 1996, un panorama synthétique des filières,

règlementations, conseils et appuis dans le domaine de la gestion des déchets. Il constitue un réel outil d'information et d'aide à la prise de décision pour la recherche de solutions techniques adaptées en la matière.

Cette refonte, qui débutera avant la fin d'année 2016, consiste à rénover le site web avec pour objectifs :

1. De lever les dysfonctionnements techniques du site,
2. De rendre l'utilisation du guide plus intuitive pour les visiteurs (ergonomie générale et présentation de l'information),
3. De trier et mettre à jour les données existantes,
4. D'ajouter de nouvelles informations (nouveaux modes de valorisations, liste des EPCL, liste des filières REP, liste des UT DREAL...),
5. De créer une nouvelle fonctionnalité « signaler ses déchets »,
6. De promouvoir l'utilisation du Guide Régional de la Gestion des Déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur par les utilisateurs,
7. D'augmenter le nombre d'entreprises régionales du secteur des déchets référencées,
8. De communiquer sur des éléments liés à la gestion des déchets à l'échelle de la région (gisement, filière, acteurs, réglementation, actualités...).

L'ensemble de ces améliorations contribuent à concéder au Guide Régional de la Gestion des Déchets PACA les qualités nécessaires pour être un outil de référence dans la mise en œuvre de la politique territoriale en matière de gestion des déchets.

Contact : Céline Le Grand, 04 91 14 30 78

APPEL A PROJETS « INITIATIVE POUR LA BIODIVERSITÉ »

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance un nouvel Appel A Projets (AAP) :

Cibles :

Entreprises/associations/collectivités...



Projets éligibles

Toute opération visant la reconquête ou la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sur les espaces à enjeu (réservoirs biologiques sur les têtes de bassins versants, zones humides, milieux marins et "hot spots" côtiers de biodiversité, etc.) :

- Élaboration des plans de gestion multithématiques et définition des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Opérations de restauration d'habitats naturels (secs ou humides) ;
- Acquisitions foncières sur les espaces à enjeux ;
- Amélioration de la connaissance sur les espèces indicatrices de la dynamique fonctionnelle des milieux, les fonctionnalités écologiques.

Aides financières

Enveloppe globale de l'AAP : 8 M€ - Taux : jusqu'à 80 %

Calendrier de l'AAP

Dépôt des dossiers : jusqu'au 15 mai 2017

Examen des dossier : entre le 15 janvier et le 3 juin 2017 pour les dossiers déposés avant le 30 novembre 2016 et du 1^{er} juin au 31 décembre 2017 pour les dossiers suivants.

Pour plus d'information ...

Pour candidater : télécharger le dossier sur www.eaurmc.fr/biodiversite

Et l'envoyer à la Délégation de Marseille de l'AERMC :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Délégation PACA et Corse Immeuble Le Noailles 62 La Canebière 13001 Marseille

Pour toute question sur les subventions de l'AERMC ou besoin d'aide sur un dossier... N'hésitez pas à nous contacter au 04 91 14 30 61



Actualités Extra Régionales

E-LEARNING GRATUIT SUR LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL



Aract-Picardie, association régionale sous tutelle du Ministère en charge du travail, propose des modules de formation gratuits autour de l'amélioration des conditions de travail.

Ouvert au public, le module « Prévenir des situations de pénibilité au travail » est proposé sous forme d'un e-learning de 30 minutes.

Il s'agit d'une véritable formation qui a pour objectifs d'apprendre à :

- Repérer les situations de pénibilité
- Favoriser l'articulation entre les différents acteurs et engager une dynamique de prévention
- Comprendre la démarche de prévention de la pénibilité

Source : <http://www.cestp.aract.fr/module-elearning/prevenir-les-situations-de-penibilite-au-travail/>

BILANS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE : LA VERSION 4 DE LA METHODE EST DISPONIBLE

Publiée en octobre 2016, la version 4 de la méthode générale pour la réalisation des BEGES intègre les modifications à la réglementation apportées suite à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle ne modifie pas sur le fond la méthode de réalisation des bilans.

Le BEGES doit être transmis par voie électronique via une plate-forme informatique mise en place et administrée par l'ADEME :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>



Il est obligatoire pour les personnes morales de droit privé ayant leur siège en France, ou y disposant d'un ou plusieurs établissements stables, et employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer.

Le BEGES est public et mis à jour tous les 4 ans pour les personnes morales de droit privé, et tous les 3 ans pour l'État, les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public.

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Methode-d-etablissement-des-bilans24300.html>

LOI SUR L'EAU DE 2006 : LE SENAT DRESSE LE BILAN D'APPLICATION



Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le Sénat se penche sur l'application de cette importante réforme, sur l'impact qu'elle a eu sur les collectivités territoriales mais également sur les différents acteurs de la politique de l'eau et sur les difficultés qui sont apparues dans la mise en œuvre des changements et des principes portés par le texte.

Ce rapport d'information du Sénat dresse un bilan mitigé de son application. Dans son analyse, le Sénat a identifié quatre grands pans de la loi au sein desquels persistent des difficultés, et qui pénalisent les acteurs directement impactés par celle-ci :

- La gestion qualitative de l'eau, dans le cadre des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau mais dont l'évaluation est faite à l'aune de critères de plus en plus exigeants, et avec notamment des tensions encore très présentes sur le terrain en ce qui concerne l'application du principe de continuité écologique, la préservation de l'eau potable et les difficultés liées aux pollutions diffuses, oubliant la conciliation avec les activités économiques de ces territoires ;
- La gestion quantitative de la ressource avec notamment les conflits d'usages qui apparaissent conjonctuellement ;
- La simplification des procédures et l'allègement des normes notamment dans le cadre des autorisations des installations « loi sur l'eau » (installations, ouvrages, travaux et aménagements) ;
- La planification et la gouvernance, avec notamment l'équilibre de la représentation des différents acteurs au sein des instances de bassin.

Source : Rapport d'information N° 807, SÉNAT, Session extraordinaire de 2016-2016, enregistré à la Présidence du Sénat le 20 juillet 2016

15 JUIN 2016 : L'ACCORD DE PARIS EST RATIFIÉ PAR LA FRANCE



Le 15 juin 2016 a eu lieu la cérémonie officielle pour la ratification par la France de l'Accord de Paris, adopté par la COP 21 le 12 décembre 2015. Accueilli comme un accord ambitieux, il contient six éléments clefs :

1. Objectif de limitation de l'élévation de la température moyenne mondiale « bien en-deçà de 2°C »
2. Mention de l'importance de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de température moyenne mondiale à 1,5°C ;
3. Objectif de neutralité des émissions de Gaz à Effet de Serre en 2^{de} partie du siècle ;
4. Pérennisation du système des contributions nationales ;
5. Clause de revue des engagements- notamment les contributions nationales tous les cinq ans, avec une obligation de progression constante ou à la hausse ;
6. Incitation à élaborer des stratégies de développement bas carbone à l'horizon 2050, d'ici 2020.

L'Accord de Paris est juridiquement contraignant mais ne contient toutefois pas de contributions nationales chiffrées, ni d'obligation pour une partie d'atteindre son objectif, ni d'obligation d'augmenter les financements pour le climat.

Les initiatives entreprises pour l'application de ce nouvel accord viendront corroborer les résultats encourageants de l'Union Européenne, qui est en voie de dépasser son objectif de réduction des émissions de 20 % d'ici 2020 par rapport à 1990, puisqu'elle s'achemine vers une réduction de 25 % d'après l'Agence européenne pour l'environnement. Elle s'est fixée l'objectif d'une réduction d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990.

Source : communiqué de presse de Ségolène Royal, Présidente de la COP

SORTIE DU STATUT DE DECHET : LES NOUVEAUTES DE 2016

Alors que le principe d'économie circulaire figure désormais au Code de l'Environnement comme l'objectif principal de la politique nationale de gestion des déchets, le Ministère de l'Écologie est venu apporter quelques précisions en matière de sortie du statut de déchet au moyen d'un avis publié au JO du 13 janvier 2016.

Cet avis répond à certaines questions récurrentes, depuis que le régime juridique de la sortie du statut de déchet a été créé au niveau européen puis français. Deux points essentiels sont éclaircis :

- le statut juridique de ce qui est produit par une installation de traitement de déchets ;
- le statut juridique de ce qui est produit par une installation de production utilisant des déchets en substitution de matières premières.

Le principe : un déchet reste un déchet après traitement.

L'avis précise : "Tout déchet qui est traité dans une installation de traitement de déchets conserve un statut juridique de déchet après traitement".

En outre, l'avis du 13 janvier 2016 distingue deux exceptions permettant à un déchet de redevenir un produit :

- **La sortie explicite du statut de déchet.**

Un déchet peut sortir, explicitement, du statut de déchet, à la suite d'une procédure, européenne ou nationale, de sortie de statut de déchet.

L'avis précise : "Certains déchets peuvent sortir du statut de déchet à l'occasion de leur passage par une installation de traitement de déchet, lorsque cette possibilité est prévue dans un règlement européen ou un arrêté ministériel spécifiques à ce type de déchets, et si l'intégralité des critères fixés par le règlement européen ou l'arrêté ministériel sont respectés".

Attention : le produit issu de cette procédure de sortie du statut de déchet doit alors respecter les règlements REACH et CLP !

- **La sortie implicite du statut de déchet.**

Un article au sens du règlement REACH, ou un assemblage d'articles constituant un objet, fabriqué dans une installation de production qui utilise pour tout ou partie des déchets comme matières premières, n'a pas le statut de déchet. De même pour une substance ou un mélange. Dans ce cas, on parle de sortie « implicite » du statut de déchet.

De tels substances, mélanges, articles ... ainsi produits doivent respecter les dispositions des règlements REACH et CLP.

Source : Avis du ministère de l'écologie publié au JO du 13 janvier 2016

PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 2015-2019 EN VIGUEUR



Le plan national santé environnement (PNSE) est un plan qui, conformément à l'article L 1311 du code de la santé publique, doit être renouvelé tous les cinq ans. Le deuxième plan national santé environnement a été adopté pour la période 2009-2013.

Sa mise en œuvre a été placée sous le copilotage des ministères en charge de la santé et de l'écologie.

Il a fait l'objet d'une déclinaison en plans régionaux santé environnement.

Ce troisième PNSE témoigne de la volonté du gouvernement de réduire, autant que possible, et de façon la plus efficace, les impacts des facteurs environnementaux sur la santé afin de permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé.

Il s'articule autour de 4 grandes catégories d'enjeux :

- des enjeux de santé prioritaires ;
- des enjeux de connaissance des expositions et de leurs effets ;
- des enjeux pour la recherche en santé environnement ;
- des enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication, et la formation.

Les dix mesures phares du PNSE 3

1. **Améliorer la qualité de l'environnement sonore** par la publication d'un guide pour améliorer la qualité acoustique dans les écoles, développer l'éducation au bruit et à la citoyenneté, notamment auprès des jeunes, et mettre à disposition du public une application sur les 15 points à vérifier en matière de bruit dans les logements.
2. **Assurer une vigilance sur les risques potentiels liés aux nanomatériaux** en évaluant l'exposition liée à celles-ci dans les denrées alimentaires et en réalisant des campagnes de mesures des nanomatériaux dans l'air extérieur des sites de fabrications.
3. **Réduire les expositions liées aux contaminations environnementales des sols** grâce à la réalisation d'un diagnostic préventif de l'état des sols des établissements recevant des publics sensibles (crèches et écoles en particulier) en vue d'engager les actions nécessaires.
4. **Réduire l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens** par la mise en place d'un label Tickets sans bisphénol A et la recherche des substances classées perturbateurs endocriniens dans les jouets.
5. **Améliorer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine** grâce à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, l'augmentation du nombre de captages prioritaires protégés et une meilleure surveillance des substances émergentes dans l'eau.
6. **Évaluer les risques de l'exposition aux ondes électromagnétiques** par la collecte et mise à disposition du public des données liées au niveau d'exposition et aux éventuels risques associés aux ondes électromagnétiques.
7. **Prévenir le risque d'allergie liée aux pollens** en réduisant la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants, par la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés et par la formation du personnel en charge de la gestion des espaces verts des collectivités.
8. **Contrôler et restreindre progressivement l'usage des pesticides** par le lancement d'une campagne de surveillance des pesticides dans l'air et par la documentation sur les usages de pesticides par les particuliers et poursuivre l'interdiction des substances les plus dangereuses.
9. **Mieux connaître et réduire l'exposition à l'amiante naturel** par la définition et la mise en œuvre d'un cadre de prévention adapté pour les chantiers et activités intervenant sur des matériaux dégageant de l'amiante naturel.
10. **Favoriser la nature en ville**, créer des jardins thérapeutiques dans les établissements de soins grâce à l'établissement d'un bilan des connaissances et la déclinaison des pistes les plus prometteuses en matière d'aménagement des espaces de nature au bénéfice de la santé comme la généralisation des jardins thérapeutiques.

Sources : Sites web des Ministères de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et des Affaires sociales et de la Santé

PRSE 3 : LA DÉCLINAISON RÉGIONALE EN COURS D'ÉLABORATION



Dans son instruction du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement, le Gouvernement a précisé les modalités de déclinaison du PNSE 3 en Région selon trois axes :

Organisation du dispositif d'élaboration et de suivi des PRSE3

➤ L'élaboration et suivi du PRSE3 sous la responsabilité du Préfet de région et des services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional ; avec l'appui, au sein d'un Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), des acteurs régionaux issus des agences et établissements publics, d'associations de protection de l'environnement, d'associations de malades, d'acteurs du monde économique, de collectivités territoriales, d'employeurs, de salariés et d'experts.

Contenu des PRSE3

- Assurer la cohérence avec les autres plans, programmes et schémas régionaux
- Décliner les actions du PNSE répondant aux préoccupations locales
- Définir une dizaine d'actions à partir de 24 actions du PNSE listées comme prioritaires
- Soutien aux actions locales répondant aux enjeux du PRSE au travers d'appels à projets

Calendrier

2015 : démarrage des travaux d'élaboration du PRSE

Adoption du PRSE au plus tard mi 2017 (En PACA, les travaux ont d'ores et déjà permis de définir les actions prioritaires du PRSE 3 PACA. Sa signature officielle est prévue pour fin 2016).



Environnement-Industrie fait partie des membres du GRSE, en tant qu'association de protection de l'environnement.

ETUDE TERRAIN 2015-2016 : 1^{ER} BILAN

Le 14 juin dernier, à Martigues, les porteurs du projet NCIS ont eu le plaisir de présenter aux industriels le 1^{er} bilan de l'étude de flux menée par Environnement-Industrie auprès des entreprises du pourtour de l'Étang de Berre.

- ... **240** entreprises sensibilisées aux questions d'écologie industrielle et territoriale
- ... **70** entreprises ont activement participé à l'enquête terrain et représentent **22** secteurs d'activités
- ... **784** flux répertoriés et examinés dont **109** identifiés comme à intérêt pour une optimisation
- ... **10** sujets identifiés : **6** grands sujets à suivre et **4** pistes étudiées lors d'ateliers de travail (cf. page suivante)

1 ACIDE CHLORHYDRIQUE

Projet actuel :

Développement dans le cadre de l'association PICTO de l'activité de production de HCl par KemOne Fos afin d'approvisionner en circuit court les consommateurs industriels de la plateforme (6700 t/an – objectif 12 000t/an)

Constat :

Approvisionnement généralement local chez des revendeurs de produits chimiques

Débouchés potentiels :

Quid intérêt d'un approvisionnement par KemOne ? (Capacité de stockage des entreprises et tarifs)

Quid approvisionnement par KemOne de ces revendeurs ?

- Réflexions à mener par KemOne/PICTO

2 HYDROGENE

Utilisations actuelles

Hydrodésulfuration des carburants (Raffinage)

Hydrocraquage, Hydrotraitement

Process de chimie

Brûlage excédent (Potentiel à valoriser)

Débouchés potentiels et projets en cours :

Intermédiaire pour le stockage d'Énergie (Projet Jupiter 1000)

Transformation en méthane avec du CO₂ (Projet Jupiter 1000)

Filière transport et logistique (Pile à combustible)

Hydrogénation des huiles végétales (Bio raffinage)

Intégration dans le réseau gaz naturel

A noter :

Qualité / pureté de l'Hydrogène différente selon son origine

Au-delà du potentiel industriel / nécessité d'une volonté politique

3 ACIDE SULFURIQUE / SOUFRE

Constat :

Implantation possible d'une entreprise de production de silice sur Fos et qui a besoin d'acide sulfurique dans son process (45 000t/an),

Se pose la question de la production ou d'un approvisionnement d'acide sulfurique à proximité ?

Débouchés potentiels :

Possibilité de créer une unité de production ou un stockage stratégique d'acide sulfurique en local

- Identification des autres consommateurs et producteurs locaux d'acide sulfurique
- Réflexions à mener par l'entreprise susceptible de s'implanter

4 SOLVANTS

Situation actuelle :

Valorisation matière : utilisation de solvants régénérés

Valorisation énergétique : les solvants usés ayant un fort PCI sont utilisés en substitut de combustible en cimenterie ou en incinérateur

Améliorations possibles :

Opportunité de valorisation matière en local avec le développement de 2 unités de régénération des solvants chez SOLAMAT MEREX à Fos (capacité de 16 000t/an)
 REX Entreprise DISLAUB à Troyes – régénération à une pureté de 99,7 % / Organisation de collecte même à faible volume – Rachat par de nombreuses entreprises de la Chimie

- Réflexion à mener sur la substitution de solvants
- Exemple Entreprise ARCANÉ à Aubagne – Spécialisé dans le développement de solvants industriels de nouvelle génération

5 TRANSPORT

Situation actuelle :

Transport majoritairement routier occasionnant nuisances (pollution; bruit; surcharge du trafic routier ...), certaines aberrations (en France et en Italie la capacité maximale de transport autorisée est la même mais le passage à la frontière requiert une capacité moindre) et des contraintes (INEOS -transport routier de l'Oxyde d'Éthylène interdit dans les alpes maritimes)

Bonnes Pratiques :

Double Fret : Exemple du groupe EUROVIA qui développe le double fret en permettant aux camions affrétés par le site de rouler toujours à plein en livrant des matériaux sur un site et en le chargeant en déchets inertes qui seront retournés au site pour être recyclés.

Améliorations possibles :

- Développement du ferroviaire
- Actuellement : problème de coût et de services – le transport de personnes est privilégié au transport de marchandises
- Nécessité de développer le transport de marchandise avec des opérateurs ferroviaires de proximité en étudiant l'ensemble des flux sur la région et mutualisant les trains.
- Enjeux important en termes de désengorgement du trafic / de la pollution atmosphérique / de coût de transport

Améliorations possibles :

Gros développement du fluvial
 Grosse capacité mais intérêt de mutualiser les bateaux pour réduire les coûts
 Mise en relation de Jean Lefebvre Méditerranée de Fos avec Fibre Excellence pour l'utilisation de bateau de Fos à Tarascon

Autres freins au développement de transport multimodal :

- Ruptures de charges
- Gestion du « dernier kilomètre »

- Réflexion à mener au-delà du périmètre du projet NCIS

6 FOCUS DECHETS

Situation actuelle :

Projets de « reconversion » de certains déchets industriels bien souvent freinés par des blocages administratifs qui ne vont pas dans le sens de l'écologie industrielle.

Réunion d'échanges sur la Sortie de Statut de Déchets et les Combustibles Solides de Récupération en octobre 2015.

Ouverte aux entreprises rencontrées dans le cadre du projet NCIS : 13 entreprises étaient présentes

Exemples : Laitiers d'aciérie d'ARCELORMITTAL / plaque de biomasse enrichie CLEEF SYSTEM / Substitution du fer par la ferraille provenant des incinérateurs d'EVERE et SOLAMAT par KEMONE...

Améliorations possibles :

La réglementation encadrant la sortie de statut de déchet implicite et explicite, et la préparation et l'utilisation de CSR est en pleine évolution (cf. Actualités régionales)

- Informations suivies et à remonter aux entreprises dans le cadre du projet NCIS

PROJET NCIS ... ACTUALITES



... 27 SEPTEMBRE 2016 : 4 ATELIERS DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Le 27 septembre dernier, à Martigues, les porteurs du projet NCIS ont animé quatre ateliers de travail sur des thématiques identifiées comme pistes d'intérêt à l'issue de l'étude technique menée en 2015. Chaque atelier a regroupé jusqu'à 25 participants, principalement des industriels et des acteurs locaux. À leur issue, trois groupes de travail ont été constitués. Ils permettront, à court terme, d'approfondir les sujets identifiés, d'évaluer la faisabilité des projets potentiels, et à plus long terme, de construire et de piloter des projets d'écologie industrielle opérationnels.

7 ATELIER ÉNERGIE : Chaleur fatale récupération de calories bas niveau

La principale contrainte liée à la récupération de la chaleur fatale est la distance. En effet, même si ce tour de table regroupe des « producteurs » de chaleur fatale et des « consommateurs » potentiels, leur localisation géographique ne permet pas d'envisager de synergies. Les industriels présents se sont d'ores et déjà saisis du sujet de récupération de chaleur fatale au travers de réflexions en interne dans un premier temps, et de projet de synergie parfois concret comme le réseau vapeur de la plateforme PIICTO. Le retour d'expérience de chacun montre néanmoins que les investissements nécessaires à ce type de projet mais aussi la difficulté d'un approvisionnement continu de chaleur représentent des freins.

Ces échanges mettent également en avant, la nouvelle prise en compte de ces problématiques dès l'installation des nouveaux sites industriels dans une logique intégrée. Il est plus simple et moins coûteux de prévoir les interactions possibles avec son environnement en amont de toute construction.

Cet atelier a aussi occasionné de riches échanges entre les industriels et la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, et a débouché sur un groupe de travail commun.



ATELIER BOUES : Valorisation des boues issues de la décarbonation et des STEP

Plusieurs types de boues et problématiques associées sont évoqués :

- Boues d'épuration de la saumure, spécifiques à un industriel, dont la valorisation est actuellement étudiée par l'association PIICTO,
- Boues de décarbonation, émises par la plupart des industriels, pour lesquelles deux filières de valorisation sont localement à l'étude : Valorisation en sous couche routière par l'Entreprise Jean Lefebvre Méditerranée et substitution de la chaux dans le traitement des fumées par Solamat Merex,
- Boues blanches, spécifiques à un industriel, similaires aux boues de décarbonation pour lesquelles des solutions sont en cours d'étude, l'exploitant s'est rapproché des entreprises ci-dessus à l'issue de l'atelier,
- Boues biologiques, produites par un industriel sous forme sèche. Il recherche un exutoire pour ces boues en tant que combustible alternatif. A ce titre, des discussions sont engagées avec la société UNIPER qui exploite une unité de combustion de biomasse,
- Boues de STEP produites par la plupart des industriels, elles sont généralement éliminées par valorisation énergétique ou enfouissement. Au vu de la diversité de qualités de ces boues, aucune solution de traitement alternative n'est évoquée.

Il ressort, à l'issue des discussions engagées pendant l'atelier, que ces problématiques ne nécessitent pas l'organisation d'un groupe de travail.

GROUPE DE TRAVAIL N°1 - ÉNERGIE

Récupération de chaleur issue du procédé industriel pour l'implantation et le chauffage de serres

Objectif : évaluer la faisabilité d'un tel projet au niveau des besoins des serristes (en termes de chaleur et de foncier...), des ressources des industriels, sans négliger les aspects financiers, environnement et l'acceptabilité sociétale.

Acteurs impliqués :

Sous-groupe 1 : PIICTO (pilote) - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône - représentants d'entreprises agricoles (SAVEOL et ROUGELINE) - GPMM - Conseil de Territoire Istres Ouest Provence

Sous-groupe 2 : VALSUD - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

9 ATELIER EAU : Optimisation des utilisations de l'eau

Des possibilités de réutilisation de l'eau sont évoquées, notamment pour des usages d'arrosage des pistes de carrières, nettoyage de véhicules, ou pour alimenter un réseau incendie. Cependant, au-delà du frein financier lié aux travaux nécessaires au transport de l'eau à réutiliser, le frein réglementaire est mis en avant. En effet, des contraintes sanitaires et environnementales empêchent aujourd'hui des possibilités de réutilisation.

GROUPE DE TRAVAIL N°2 - EAU

Optimisation des utilisations de l'eau industrielle : identifier et lever les freins aux projets de réutilisation

Objectif : identifier et remonter les freins réglementaires en vue de permettre un projet de réutilisation de l'eau entre industriels.

Acteurs impliqués : à définir

ATELIER CENDRES : Valorisation des cendres issues du brûlage de biomasse

La mise en service de l'unité de combustion de biomasse d'UNIPER rend la question du devenir des cendres de biomasse importante. Des évolutions positives sur le statut de déchet sont évoquées.

Des modes de valorisation faisant l'objet d'expériences en France sont cités : Plasticendres pour la valorisation de cendres issues de l'industrie papetière, à destination de la plasturgie ; ou le projet WACER sur l'intégration de cendres aux produits céramiques. Pour ces modes de valorisation, des acteurs mobilisables (opérateurs intermédiaires, laboratoires, utilisateurs potentiels,...), sont présents sur le périmètre élargi NCIS.

Un des freins cité de façon récurrente concerne la préparation des cendres pour garantir l'obtention d'une matière première utilisable directement par les utilisateurs.

GROUPE DE TRAVAIL N°3 - CENDRES

Évaluation des pistes locales de valorisation des cendres issues du brûlage de biomasse dans les domaines de la plasturgie, de la fabrication de céramique/réfractaire & de la fabrication de terreau

Objectif : organiser une rencontre entre les acteurs impliqués et des représentants de la plasturgie, de l'industrie céramique réfractaires et de fabricant d'engrais pour échanger sur des débouchés possibles dans ces domaines.

Acteurs impliqués : UNIPER - FIBRE EXCELLENCE - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône



Rien ne se perd
Rien ne se crée
Tout se valorise



EveRé, dont l'activité a débuté en 2010, est le premier centre de traitement multifilière de déchets ménagers construit et exploité en France.

Situé à Fos-sur-Mer, et dédié aux déchets de la Métropole Aix-Marseille Provence, sa particularité est de regrouper sur un même site plusieurs procédés de traitement, qui se complètent et permettent ainsi une valorisation optimale des déchets : tri-recyclage, valorisation biologique par méthanisation-compostage, et valorisation énergétique.

En novembre 2013, un important incendie, d'origine criminelle, détruisait une partie de ses installations. Après plus de 2 ans de travaux, les unités sinistrées du site ont redémarré depuis quelques mois. Cette reconstruction des unités de tri et de valorisation biologique a été faite "à l'identique" ; mais le site d'EveRé est-il pour autant exactement le même qu'en 2010 ?

« En 2010, notre site était équipé d'un système de détection et d'extinction "classique" et réglementaire pour un site de traitement de déchets ménagers. Suite à l'incendie de 2013, nous avons déployé encore plus largement nos moyens internes de sécurité, et sommes aujourd'hui l'un des sites de notre secteur d'activité les plus équipés en termes de prévention, détection et extinction incendie », commente le Responsable Sécurité de la société.

En effet, en plus d'être équipé des traditionnels extincteurs, RIA (Réseaux Incendie Armés), canons à eau et rideaux d'eau, EveRé s'est doté de moyens incendie supplémentaires et a mis en place de nouvelles procédures pour palier ou contenir tout potentiel départ de feu sur son site.

Côté équipements, un dispositif d'extinction automatique a été déployé dans l'ensemble des unités du site, à la fois

sous forme de réseaux de sprinklage mais aussi sous forme de réseaux d'injection de gaz inerte afin d'étouffer tout éventuel départ de feu dans les salles électriques.

En parallèle, une motopompe d'un débit de 2 000 l/min, munie de son propre moteur et montée sur remorque, a été acquise. Une fois reliée à un des poteaux incendie du site, elle est capable de propulser de l'eau ou de la mousse jusqu'à une distance de 60 m et sous une pression de 10 bars.



Formation ESI - exercice avec la lance à eau de la motopompe

« Le renforcement de notre sécurité s'est étendu au-delà des moyens strictement matériels. La formation et l'entraînement des équipes, indissociables de toute politique sécurité, sont, depuis, encore plus soutenus; cela grâce notamment à la création d'un nouveau poste de "préventeur/formateur sécurité" sur notre site, occupé par un ancien pompier ».

Ainsi, le personnel d'EveRé est formé régulièrement aux nombreux équipements de sécurité dont dispose le site : formations EPI (équipier de première intervention), ESI (équipier de seconde intervention), ou encore formation à l'utilisation d'ARI (Appareil Respiratoire Isolant). Aujourd'hui, tous les salariés sont formés *a minima* EPI et près de 40% d'entre eux sont formés ESI.



**Réserve d'eau du réseau sprinklage : 9 m de diamètre
13 m de hauteur - 840 m³**

Vous souhaitez visiter cette installation ? Des visites de site sont régulièrement organisées, sur demande via le site internet d'EveRé, n'hésitez pas à vous y inscrire (www.evere.fr).



EXTRACTION, PRODUCTION ET RECYCLAGE DU PLÂTRE

Une démarche responsable
à toutes les étapes

C'EST
SIGNÉ
SINIAT!

SINIAT place l'innovation au cœur de sa stratégie pour répondre aux enjeux constructifs de performance énergétique, économique et de durabilité des bâtiments. Le Centre International de Recherche et d'Essais SINIAT, basé à Avignon, est équipé d'outils et d'instruments à la pointe de la technologie pour concevoir, tester et développer de nouvelles solutions et systèmes au meilleur rapport qualité/prix et plus respectueux de l'environnement.

SINIAT se démarque comme un acteur engagé dans le développement de la filière de recyclage du plâtre. Le gypse (principal constituant des plaques de plâtre) est un matériau

100% RECYCLABLE à l'INFINI.

SINIAT s'engage toujours plus dans le management environnemental avec l'obtention de la certification ISO 14001 pour tous ses sites de production de plaques de plâtre en France.



www.siniat.fr

SERVICE ÉCO RECYCLAGE

Tél. +33 (0)4. 32. 44. 44. 77

E-mail : recyclage@siniat.com

an etex company



LA GESTION DU COUPLE EAU-ENERGIE : UNE SOURCE D'ECONOMIE CONCRETE

La nécessité croissante de la préservation des ressources en eau et en énergie impose la prise en compte des interactions entre les fluides et leurs circuits de production et de distribution interdépendants.

Dans un contexte environnemental de plus en plus contraignant et dans des conditions financières toujours plus difficiles, les utilisateurs ont besoin de trouver des sources d'économies dans la gestion de leur couple eau/énergie. La ville intelligente est une réponse adaptée à cette problématique.

S'il devient naturel de bâtir des villes intelligentes qu'en est-il de l'existant ?

Comment adapter les technologies modernes pour garantir des économies significatives avec des investissements modiques ?

L'Aéroport Marseille Provence est l'exemple d'une réussite concrète de ce pari gagné. La démarche qu'il a mise en œuvre est une réponse déjà reproduite dans plusieurs communes et structures industrielles ou tertiaires.

L'Aéroport Marseille Provence - un exemple transposable



L'AMP a choisi de confier à la Société Ecotec (filiale du Groupe Eaux de Marseille) la mise en œuvre d'une démarche de gestion énergétique multi-fluides. Le dispositif choisi fait appel à l'ensemble des technologies de collecte de données. Il met en œuvre un logiciel capable d'agrèger l'ensemble des fluides, pour permettre une analyse pertinente des

consommations afin d'identifier les sources d'économies, d'alerter en cas de surconsommation et de disposer d'un outil d'aide à la décision en matière de renouvellement d'équipement.

Installation des compteurs de différents type ... eau, gaz, électricité, fioul, calorie, frigorie...

En faisant appel à différents modes de collecte de transmission des informations (technologie, radio, Modbus et Mbus), Ecotec a su s'adapter aux installations existantes pour minimiser les investissements et éviter des systèmes intrusifs. Full web. Courbes de charge.



Des résultats concrets

Les mesures prises sur différents usages ont permis de réaliser des économies de 20 à 60 % selon les postes traités.

L'analyse des données et leur corrélation a également permis à l'AMP d'optimiser le renouvellement des équipements les plus énergivores tels que par exemple les centrales de traitement d'air ou les motorisation d'ascenseurs avec des temps de retour sur investissement extrêmement faibles.



Les économies identifiées pourront être encore améliorées au fur et à mesure du déploiement du dispositif sur de nouveaux postes d'usage.

Ce dispositif totalement flexible est adaptable à tout type d'installation. Il permet à une collectivité, à une entreprise, à un hôpital ou à tout autre acteurs du secteur industrie ou tertiaire de piloter sa stratégie énergétique sur l'ensemble de son patrimoine pour réduire concrètement ses factures



NOUVEAUX SERVICES : LES APPUIS TECHNIQUES



Environnement-Industrie développe de nouveaux services, en plus de ceux compris dans l'adhésion, et propose d'aider ses adhérents à titre individuel pour la réalisation et le suivi de leurs démarches réglementaires

GUIDE GIDAF

Vente manuel d'utilisation + mise à jour sous forme d'abonnement annuel

200 € + abonnement 20 € / an

SAISIE GIDAF

Saisie des données d'autosurveillance selon la fréquence imposée de votre site

20 € / mois

RAPPORT DE BASE IED

Rédaction du rapport de base : Recueil, compilation et analyse des données disponibles et synthèse.

Sur devis

DIAGNOSTIC ICPE

Analyse et détermination du classement de votre site au titre de la nomenclature des ICPE

Sur devis

VEILLE REGLEMENTAIRE

Service adapté à votre site – diagnostic initial, élaboration d'une matrice de veille, visites périodiques...

25 € / mois

Si vous avez des questions sur ces services ou d'autres besoins sur des dossiers précis (dossier de demande de subvention, étude réglementaire...), n'hésitez pas à nous contacter : 04 91 14 30 61 / contact@environnement-industrie.com

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR TROUVER VOS FORMATIONS EN PACA

Le développement et le succès de nos formations nous ont amené à mettre en place un nouvel outil de communication.

Il est porté par la structure qui rassemble les formations destinées aux industriels et dispensées par Environnement-Industrie, l'Union des Industries Chimiques et Novachim : l'AFIP Méditerranée

Vous y trouverez, entre autre, le catalogue et l'agenda, les fiches détaillées de nos formations et les bulletins d'inscription.



Nous espérons que votre navigation sera agréable et formatrice !

Rendez vous sur : afip-mediterranee.fr

AGENDA



Ce qui s'est passé

21 avril à Marseille

FORMATION « GESTION DU RISQUE LÉGIONNELLE SUR LES CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT PAR VOIE HUMIDE » • 4 participants

7 juin et le 4 octobre 2016

FORMATIONS « GESTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS » INTRA ET INTER-ENTREPRISES • 11 et 5 participants

14 juin 2016 à Martigues

RESTITUTION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE NCIS • 50 participants

26 septembre 2016 à Martigues

GROUPE DE TRAVAIL CANAFB • 28 participants

27 septembre 2016 à Martigues

ATELIERS D'ÉCHANGE NCIS • 25 participants

11 octobre 2016

FORMATION « GIDAF » INTRA-ENTREPRISE • 1 participant

18 octobre à Istres

1^{ER} GT ÉNERGIE / RÉCUPÉRATION DE CHALEUR POUR DES SERRES AGRICOLES • 8 participants

9 novembre à Septèmes les Vallons

2^{ÈME} GT ÉNERGIE / RÉCUPÉRATION DE CHALEUR POUR DES SERRES AGRICOLES • 4 participants



À venir ...

28 novembre 2016 à Marseille

FORMATION « GIDAF »

24 novembre 2016 à Marseille

FORMATION « DIRECTIVE IED : FONDAMENTAUX ET APPLICATION »

6 décembre 2016 à Marseille

FORMATION « ACTUALITÉ DU DROIT DES ICPE »

12 décembre 2016 à Marseille

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

20 janvier 2017 à Martigues

FORMATION « GEREP »

14 mars et 14 septembre à Marseille, 16 mars 2017 en Avignon
FORMATIONS « GIDAF »

4 avril 2017 à Marseille

FORMATION « GESTION DU RISQUE LÉGIONNELLE SUR LES CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT PAR VOIE HUMIDE »

2 juin et 17 octobre 2017 à Marseille

FORMATIONS « CONNAÎTRE ET GÉRER SES DÉCHETS INDUSTRIELS »

27 avril 2017 et 12 octobre à Marseille

FORMATION « DIRECTIVE IED »

14 décembre 2017 à Marseille

FORMATION « ACTUALITÉ DU DROIT DES ICPE »

Pour participer ou pour plus d'information, contactez nous !

Nouveaux adhérents

L'association est heureuse d'accueillir parmi ses membres :

- Industriels

CIFC, Fos Sur Mer (13), Fabrication de chaux et plâtre

ECOTANK, Mouans Sartoux (06), Collecte et traitement des eaux usées



Bulletin d'adhésion

Les membres de l'association Environnement-Industrie sont des sites d'exploitation classés ICPE. En cas de Groupe ou de structure « multi-sites », merci de renseigner un bulletin d'adhésion par site.

Établissement :

Code NAF : Principale(s) activité(s) :

N° SIRET : Effectif moyen 2015 :

Classement : ☐ SEVESO bas ☐ SEVESO haut ☐ IED

Votre établissement est-il adhérent à l'une de ces fédérations professionnelles :

☐ FRIAA ☐ UNICEM ☐ UIC ☐ UIMM ☐ UFIP

☐ AUTRE :

Adresse de l'établissement :

Tél. Fax

Adresse de facturation pour la cotisation annuelle :

Bon de commande annuel nécessaire pour la facturation : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci d'indiquer le contact pour le bon de commande :

Tel. Email

Directeur de l'Établissement :

Email

Responsable Environnement :

Nom Fonction

Tel. Email

Responsable Risque industriel:

Nom Fonction

Tel. Email

Vous êtes une ICPE de PACA

☐ J'adhère et joint un chèque de 180€ TTC (150€ HT) pour la première année* d'adhésion

**pour la 2ème année, la cotisation sera calculée sur la base de votre effective (Cf barème en ligne)*

Vous êtes une Eco Entreprise

☐ J'adhère et joint un chèque de 240€ TTC (200€ HT) en règlement de la cotisation annuelle

Date

Signature et Cachet de l'entreprise

Nom et fonction du répondant

.....

.....